



UNSa

VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN !

À MES COLLÈGUES DE CHARLIE ET D'AILLEURS
victimes du fanatisme



AFP
8 janvier 2015



SOCIÉTÉ

Bénévolat des retraités :
Quelles motivations ?



VIE SYNDICALE

Élection TPE :
l'UNSA confirme sa troisième place !



SOLIDARITÉ

«LE PASS COLO»,
comment ça marche ?

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ



4

BÉNÉVOLAT DES RETRAITÉS : QUELLES MOTIVATIONS ?

5 **BAROMÈTRE UNSA DES RETRAITÉS, LE RESENTI DES SENIORS**

VIE SYNDICALE

6 **ÉLECTIONS TPE : L'UNSA CONFIRME SA TROISIÈME PLACE**



7

VOICI QUELQUES RÉSULTATS ÉLECTORAUX DES SECTIONS UNSA

VIE ASSOCIATIVE



8

MIGRATION MNA : OÙ EN SOMMES-NOUS POUR LES JEUNES ÉTRANGERS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À CLERMONT-FERRAND ?

ACTUALITÉ

- 9 **2,2% D'AUGMENTATION DES PENSIONS... OUI MAIS, À QUELLE DATE ?**
- 9 **CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE : MON ESPACE SANTÉ DOIT ÊTRE LE SEUL**

TECH



10

LES MODÈLES DE LANGAGE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : COMPRENDRE LEURS PRINCIPES ET LEURS USAGES



11

COMMENT SÉCURISER SES ACHATS EN LIGNE ?

SOLIDARITÉ

- 12 **JPA ET OMY : DES SOUVENIRS DE COLOS À COLORIER !**
- 12 **«LE PASS COLO», COMMENT ÇA MARCHE !**

LES LIENS QUI VOUS INTÉRESSENT



Rester au courant de l'actualité des retraités :



Accéder à une séance d'ostéopathie :



Connaître la fiche de route de l'UNSA :



Connaître ses droits pour des frais engagés pour une association :



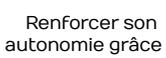
Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Puy-de-Dôme :



Accéder à ses droits et se faire aider au plus près de chez soi :



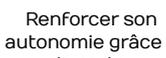
S'héberger ou héberger sur Clermont-Ferrand :



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Allier :



Partager un toit :



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Cantal :



Faire un don :



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Haute-Loire :



Dans cette version numérique vous trouverez des liens directs pour des compléments d'informations sur internet.

L'UNSA en Auvergne :

UD UNSA de l'Allier :
5 rue de la Vigerie
03500 SAINT-POURÇAIN
04 70 98 55 59
ud-03@unsa.org

UD UNSA de la Haute-Loire :
Maison des syndicats
4 rue de la passerelle
43000 LE PUY EN VELAY
04 71 09 28 43
ud-43@unsa.org

UD UNSA du Cantal :
Centre Laïque Antonin Lac
Rue du 139ème RI
15012 AURILLAC
04 71 48 72 25
ud-15@unsa.org

UD UNSA du Puy-de-Dôme :
Maison du Peuple
29 rue Gabriel-Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 19 83 83
ud-63@unsa.org

UNSA Retraites 63

CPPAP 0927 S 06195
ISSN n°2648-2207
Bulletin n°101 - Janvier 2025
www.unsa.org

SE-UNSA 63
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

Directeur de publication :
JM BRUN

63 Auvergne PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

ÉDITO

INDIGNE

L'article 11 de la Constitution est chaque jour, bafoué, selon le rapport de l'Observatoire des Inégalités. La puissance publique ne tient pas ses engagements constitutionnels.

En effet, en 2022, selon l'INSEE, 9,1 millions de personnes survivent avec un revenu inférieur à 1216€, représentant le seuil de pauvreté pour une personne seule. Cela représente 14,4% de la population française.

Cet état de fait est particulièrement grave : les populations concernées se sentent exclues de la société ; elles ne peuvent que très partiellement subvenir aux principaux éléments de la vie courante ; elles sont plus souvent malades et mal soignées ; elles sont pénalisées pour l'éducation de leurs enfants. La pauvreté progresse.

Cela constitue une atteinte manifeste à l'égalité des droits donc à la laïcité.

En 2024, les grandes entreprises françaises ont distribué 114 milliards de dividendes à leurs actionnaires.

CHERCHER L'ERREUR : l'argent existe. Il est très mal réparti.

Un cabinet d'études estime qu'un investissement supplémentaire de 8 milliards par an pendant 10 ans aurait un impact significatif sur la résorption de la pauvreté, donc sur le mieux vivre des personnes concernées. Il aurait aussi un retour vertueux sur les finances publiques en raison des économies réalisées sur les dépenses annexes aux aides directes, comme les soins, l'éducation, l'habitat...

Cette problématique sociale doit être traitée avec force et pérennité par les pouvoirs publics. Soyons attentifs et exigeants pour l'amélioration de la situation des personnes pauvres en France. C'est aussi une dimension de notre engagement syndical au sein d'un syndicat de l'UNSA.

**Cournon, le 15 janvier 2025
Jean-Claude MONTAGNE**

TOUJOURS PROMOUVOIR LA LIBERTE D'EXPRESSION

Il y a 10 ans, le 7 janvier 2015, deux frères, assassins terroristes attaquent Charlie Hebdo et tuent 12 personnes. Parmi elles, Michel Renaud, clermontois, créateur des Carnets de Voyage. Depuis hier, la municipalité de Clermont a dénommé Michel-Renaud le patio de la mairie de Clermont, lors d'une cérémonie commémorative.

Suivirent l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe, policière municipale, les 4 assassinats de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes par un autre et même terroriste.

Ces attaques visaient la liberté d'expression dans notre pays. Celle-ci est un fondement de la démocratie et de la laïcité. Elle est encadrée par la loi. La liberté d'expression doit impérativement être respectée. Plus de liberté d'expression, la dictature est présente.

N'oublions pas les assassinats de Samuel Paty, en 2020 et de Dominique Bernard, en 2023. N'oublions pas les atroces attentats du Bataclan et dans divers lieux de la capitale française, qui le 13 novembre 2015 ont alors entraîné 135 décès et de très nombreux blessés gravement et pour certains handicapés à vie ; puis celui de Nice en juillet 2016.

Toutes les victimes des terroristes restent dans nos cœurs et dans nos mémoires.

Elles sont des symboles de la laïcité, principe fondamental de notre République. Clarté, fermeté des principes sont des exigences que l'UNSA porte et portera pour défendre et promouvoir une société de justice, de liberté, de respect et d'égalité des droits.

**Cournon, le 7 janvier 2025
Jean-Claude MONTAGNE**

Odile, la secrétaire salariée du SE académique et de la section du Puy-de-Dôme, a fait valoir ses droits à la retraite après plus de 20 ans passés au syndicat.

L'Unsa retraits la remercie pour ses compétences et sa disponibilité mises au service de la réalisation du bulletin Unsa retraités : tirage, routage, mise sous pli ...

Une bonne et longue retraite !

BÉNÉVOLAT DES RETRAITÉS : QUELLES MOTIVATIONS ?



Les motivations des bénévoles :

Cette enquête en ligne a été menée du 15/02/24 au 22/04/24 auprès de 3920 bénévoles de tous horizons. Elle a été menée par Recherches et Solidarités(R&S) et l'Institut Européen de Développement Humain (IEDH). Les résultats qui suivent ont été présentés au Haut Conseil de l'Age et concernent les réponses des bénévoles de 60 ans et plus.

Commençons par les 60/69 ans.

Leur taux d'engagement en association est passé de 32% à 22% entre 2013 et 2024 (moins 10 points).

En 2019, 15% d'entre eux intervenaient chaque semaine dans leur association ; ils ne sont plus que 8% en 2024.

- Les motivations qui les conduisent à l'engagement semblent déjà traduire une certaine résignation : ils sont un peu moins sensibles à l'acquisition de compétences et à leur épanouissement personnel. Parmi leurs satisfactions, le plaisir d'être avec les autres et de faire progresser l'association sont plus affirmés quand le sentiment de changer les choses, l'épanouissement personnel et la reconnaissance s'essoufflent avec l'âge. Parmi les déceptions, ils citent plus souvent le manque de moyens humains.
- Par rapport aux autres générations,

leur engagement est plus souvent synonyme de plaisir et d'enthousiasme. Ils sont moins en attente de changement dans leur bénévolat et plus souvent satisfaits du temps qu'ils lui consacrent.

- Ils considèrent que le bénévolat leur apporte des qualités d'écoute et l'attention aux autres, mais dans l'ensemble, ils semblent avoir un peu moins conscience de tout ce que peut leur apporter le bénévolat.

- Leurs attentes pour mieux vivre leur engagement sont un peu différentes au sein de cette tranche d'âge : les 60-64 ans restent en demande de conseils, de formations, de participation aux décisions alors que les 65-69 ans expriment plus le besoin de

renforts bénévoles et plus d'attention de la part de leurs dirigeants quand ils n'en sont pas eux-mêmes.

Poursuivons avec les 70 ans et plus.

Leur taux d'engagement en association est passé de 38% à 24% entre 2013 et 2024 (moins 14 points).

En 2019, 21% d'entre eux intervenaient chaque semaine dans leur association ; ils ne sont plus que 14% en 2024.

- Comme pour les 60-69 ans, leurs motivations semblent traduire une certaine résignation : ils sont moins sensibles à l'acquisition de compétences et à leur épanouissement personnel. C'est dans cette tranche d'âge que les satisfactions sont les moins nombreuses. Ils souffrent particulièrement du manque de moyens humains, et souhaiteraient, avant tout, être épaulés par d'autres bénévoles pour mieux vivre leur engagement.
- Ils évoquent moins souvent le plaisir pour résumer leur engagement, moins encore l'épanouissement personnel, et en revanche un peu plus souvent des inquiétudes.
- Ils se disent heureux d'agir en équipe mais un peu moins «citoyens engagés» et «acteurs» que les autres. Comme les 60-69 ans, ils considèrent que le

bénévolat leur apporte des qualités d'écoute et d'attention aux autres, et, dans l'ensemble, ils semblent avoir un peu moins conscience de tout ce que peut apporter le bénévolat.

- Eux aussi souhaiteraient une meilleure attention de la part de leurs dirigeants quand ils n'en sont pas eux-mêmes.
- Leur âge, et une certaine lassitude pour certains, les encouragent peu à se projeter dans l'avenir. Ils sont 20% à souhaiter une réduction de leur engagement, à la fois pour eux et pour leurs proches, et ils sont particulièrement soucieux de transmettre leur savoir-faire.

Quelques éléments explicatifs.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer le désengagement des seniors et méritent des recherches approfondies pour les objectiver. Parmi elles :

- **Les solidarités familiales et intergénérationnelles** : la position «pivot» entre parents, enfants et petits-enfants.
- **Une génération hédoniste** : les Baby-boomers n'ont pas connu la seconde guerre mondiale, les structures d'engagement collectif qu'étaient les patronages, les églises, les associations et les syndicats ; ils ont grandi et profité de la société de consommation ; ils bénéficient d'une offre de loisirs très large.
- **La montée dans les associations de bénévoles plus jeunes** et le «sentiment» des plus âgés de ne plus y avoir leur place.
- **Le sentiment d'être dépassé sur certaines compétences** liées à la dématérialisation (fracture numérique) ou s'en désintéresser volontairement.
- **Le sentiment aussi de ne plus être en phase** ou de ne pas avoir sa place dans certains modes de gouvernance.

Pour aller plus loin : L'enquête sur le bénévolat





BAROMÈTRE UNSA DES RETRAITÉS, LE RESSENTI DES SENIORS

Le profil des personnes qui ont répondu

- Pour 54 %, ce sont des hommes et pour 46% des femmes.
- 3% sont âgées de moins de 60 ans, 75% âgées de 60 à 75 ans et 22% âgées de plus de 75 ans.
- 73% sont syndiquées à l'UNSA et 18% se déclarent non syndiquées.

Ce qu'elles nous ont dit...

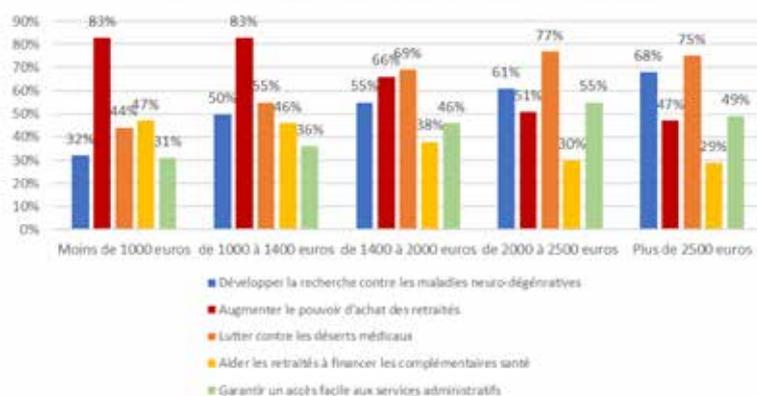
Leurs attentes prioritaires :

- Pour les retraités percevant moins de 1400 euros de retraite, très majoritairement, la question du pouvoir d'achat est primordiale.
- Pour les plus aisés, au-dessus de 2000 euros de pension, ce sont les questions liées à la santé, la lutte contre les déserts médicaux, et la recherche contre les maladies neurodégénératives qui prennent le pas sur les autres.

Les sujets qui les préoccupent le plus :

- Pour 77%, la situation des Ehpad.
- Pour 52%, la difficulté de trouver un médecin.
- Pour 49%, le développement du numérique dans l'accès aux services publics est facteur de discriminations.

Hiérarchisation des priorités en fonction des niveaux de pension



Les précarités que subissent les retraités modestes :

Entre 1000 et 1400 euros de pensions, ils ont des difficultés :

- à 43.5%, pour faire face à leurs dépenses alimentaires,
- à 54%, pour les dépenses d'entretien du logement et les loyers,
- à 56% pour leurs dépenses de chauffage (35,78 plutôt oui, 20,61 oui),
- à 66%, pour les frais liés aux déplacements.

Ils sont 82% à estimer avoir des difficultés relatives ou lourdes pour financer des voyages ou des loisirs.

42% des retraités disposant de moins de 1000 euros estiment que leur environnement est peu adapté aux personnes âgées. Les plus précaires se sentent donc à l'écart des communs, les services publics, comme des commodités, celles qui rendent la vie plus facile...

Difficile aussi pour les retraités qui vivent seuls...

Les personnes retraitées disposant d'une pension comprise entre 1400 et 2000 euros vivant seules estiment avoir des difficultés :

- à 43.5%, pour leurs dépenses de chauffage (35,5% plutôt oui, 8% oui),
- à 53.5%, pour les frais liés aux déplacements.
- à 70% , pour s'offrir des voyages ou des activités de loisirs.

Même dans cette tranche un peu plus favorisée que la moyenne des retraités, le fait de vivre seul.e induit des dépenses supplémentaires avec un sentiment de précarité, particulièrement sur les dépenses de chauffage et de déplacements, les voyages et les loisirs relevant pour la plupart de dépenses sortant de l'ordinaire.



Seule ou seul, avec une pension entre 1400 et 2000 €, vous vivez

- Mieux que l'ensemble de la population
- Aussi bien que l'ensemble de la population
- Moins bien que l'ensemble de la population

La désindexation partielle des pensions, aggrave encore la précarité des retraités modestes. Bien au contraire, c'est un coup de pouce significatif qu'il faudrait pour améliorer leurs conditions de vie. Cela passe par un relèvement des minima de pension, Minimum Contributif et Minimum Garanti, pour assurer à chaque retraité ayant une carrière complète une pension au moins égale au SMIC.

Une analyse plus exhaustive des résultats est disponible est accessible ici :



CLIQUEZ POUR
RETROUVER L'ANALYSE
EXHAUSTIVE DES RÉSULTATS



ÉLECTIONS TPE : L'UNSA CONFIRME SA TROISIÈME PLACE

Les résultats des élections des TPE (les entreprises de moins de 11 salariés) ont été connus le vendredi 20 décembre.

Avec 14,38% des suffrages l'UNSA confirme sa troisième place.

Dans un contexte de moindre participation, avec 14,38% des suffrages, l'UNSA a maintenu sa position de troisième organisation syndicale chez les TPE, derrière la CGT et la CFDT. Elle atteint même 15,30% dans le collège non cadres où elle est la deuxième organisation syndicale. Et il s'en est fallu de 1000 voix pour qu'elle atteigne la deuxième place dans l'ensemble des collèges.

C'est le fruit d'une offre syndicale originale, avec l'offre UNSA TPE, en direction de ces salariés trop souvent ignorés.

C'est le résultat de la mobilisation de notre organisation, à travers le réseau des « Z'aideurs », dans lequel de nombreux militants retraités se sont impliqués.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, actifs comme retraités.

C'est bon pour les salariés des TPE, mieux informés sur leurs droits, mieux défendus. C'est bon pour la représentativité de l'UNSA, qui pourra être confortée dans plus de branches professionnelles. C'est bon pour l'UNSA qui renforce sa place au sein du paysage syndical français.

Rappelons à tous les salariés des TPE qui font confiance à l'UNSA, et qui sont à la veille de la retraite, qu'ils ont toute leur place au sein de l'UNSA Retraités, grâce à l'adhésion au SNURI, le Syndicat National UNSA des Retraités Isolés.

Préparer son passage à la retraite, bénéficier d'informations sur sa situation de retraité, c'est possible avec l'UNSA Retraités.



Région	Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés
Auvergne-Rhône-Alpes	640 797	27 024	4,22 %	916	159	25 949
Dont Cadre	66 003	4644				4 479
Dont Non Cadre	574 794	22 380				21 470

Décompte des suffrages exprimés par candidature et par collège						
Résultats	Cadre + Non Cadre		Cadre		Non Cadre	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CAT	326	1,26 %	51	1,14 %	275	1,28 %
CFDT	3835	14,78 %	851	19,00 %	2984	13,90 %
CFE-CGC	1220	4,70 %	1220	27,24 %	0	0,00 %
CFTC	2090	8,05 %	383	8,55 %	1707	7,95 %
CGT	7216	27,81 %	774	17,28 %	6442	30,00 %
CNES	7	0,03 %	0	0,00 %	7	0,03 %
CNT-SO	708	2,73 %	75	1,67 %	633	2,95 %
CSAFAM	268	1,03 %	0	0,00 %	268	1,25 %
FNASS	30	0,12 %	2	0,04 %	28	0,13 %
FO	2862	11,03 %	249	5,56 %	2613	12,17 %
leSGJ	890	3,43 %	112	2,50 %	778	3,62 %
SNIGIC	33	0,13 %	1	0,02 %	32	0,15 %
SNPST	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
SNTPCT	23	0,09 %	14	0,31 %	9	0,04 %
Solidaires	1635	6,30 %	270	6,03 %	1365	6,36 %
SPAMAF	1044	4,02 %	0	0,00 %	1044	4,86 %
SPELC	51	0,20 %	30	0,67 %	21	0,10 %
UNSA	3711	14,30 %	447	9,98 %	3264	15,20 %
Total	25949	100,00 %	4479	100 %	21470	100 %

VOICI QUELQUES RÉSULTATS ÉLECTORAUX DES SECTIONS UNSA



La Poste

Grand changement, l'entreprise publique met en place des Comités sociaux et économiques. Les 165 271 salariés ont été répartis dans 32 CSE selon les branches métiers et les régions. Au global, l'UNSA obtient 7344 voix soit 7,24 % des suffrages. L'UNSA progresse de plus de 2 points. Chez les seuls salariés de droit privé (3 salariés sur 4), l'UNSA obtient 7,9 % des suffrages, progressant de 2,6 points, apportant 1742 voix supplémentaires à la représentativité « secteur privé » de l'UNSA. L'UNSA obtient au global 31 sièges et devient présente dans 13 CSE.

L'UNSA est représentative dans 5 CSE :

Branche Services- Courrier-Colis :

- CSE Sud-PACA - 7515 salariés - Marseille (13) : l'UNSA arrive en 1ère place avec 24,9 % des voix et 9 sièges.
- CSE Centre-Val de Loire - 3836 salariés - Orléans (45) : l'UNSA monte sur le podium avec 18,4 % des voix et 4 sièges.
- CSE AURA - 11383 salariés - Lyon (69) : l'UNSA devient le 4e syndicat avec 12 % des voix et 4 sièges.

Branche Grand Public et Numérique (Enseigne) :

- CSE Île-de-France - 7579 salariés - Paris (75) : l'UNSA arrive en 2e position avec 19,3 % des voix.
- CSE Sud-Est - 7339 salariés - Marseille (13) : l'UNSA devient le 4e syndicat avec 14,8 % des voix position avec 19,3 % des voix.

Les entreprises où l'UNSA se présentait pour la première fois aux élections

UES Limagrain - St-Beauzire (63) - 625 salariés - Coopératives
Céréales Meunerie Oléagineux
Regroupement de 3 anciens CSE en 1 seul, l'UNSA devient le 2e syndicat avec 32,8 % des suffrages, gagnant plus de 105 voix.

Nouvelle implantation de l'UNSA

Médecine du travail
AIST La prévention active
Clermont-Ferrand (63) - 195 salariés

MIGRATION MNA : OÙ EN SOMMES-NOUS POUR LES JEUNES ÉTRANGERS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À CLERMONT-FERRAND ?



Une action collective tenace a permis à la fermeture du squat 5*, après 6 ans, l'ouverture d'un dispositif d'hébergement d'urgence 115 spécifique en 5 appartements.

Depuis presque un an, il existe à Clermont-Ferrand un dispositif d'hébergement d'urgence 115 local qui permet le respect de la convention internationale des Droits des Enfants pour des jeunes présumés mineurs qui exercent, selon le droit français, un recours juridique pour faire reconnaître leur minorité. Ce nouveau dispositif devrait avoir vocation à se dupliquer nationalement.

Le Collectifcitoyen 63 qui accompagne ces jeunes, association laïque loi 1901 reconnue d'intérêt général, a depuis 2017 et sa création officielle en 2019, pour objectifs :

- De permettre à ces jeunes issus de la migration mis à la rue d'exercer leur droit juridique de recours inscrit dans le droit français dans des conditions acceptables.
- De faire reconnaître leur présomption de minorité jusqu'à la décision juridique définitive administrative du Juge des enfants ou de la Cour d'Appel.
- De les mettre à l'abri par les institutions durant la période de recours mais aussi de les accompagner au niveau médical, scolaire, social, culturel et sportif en associant professionnels et bénévoles.

Ce dispositif spécifique de mise à l'abri pour 40 jeunes garçons étrangers dits «majeurs» en recours juridique pour faire reconnaître leur minorité, les protège pendant la période de présomption de minorité. Ils peuvent ainsi exercer leur droit français de recours juridique en étant hébergés institutionnellement tout le temps des démarches juridiques qui sont souvent longues ! Et bientôt un appartement pour des jeunes filles !

Aujourd'hui le Collectif Partage & Projets (CPP) assure la gestion de cet hébergement en 5 appartements et le Collectifcitoyen 63 poursuit son accompagnement social, sanitaire, éducatif, scolaire, culturel et sportif. Nos deux Collectifs ont donc construit un partenariat officiel qui montre son efficacité aux bénéficiaires de ces jeunes fragilisés depuis un an. Des partenariats associatifs et institutionnels sont nécessaires et en place depuis 7 ans, d'autres sont recherchés localement et nationalement pour faire vivre au quotidien ces valeurs.

Notre volonté est de contribuer, modestement et collectivement, au défi que nous devons tous relever sur la migration. Notre réponse ne peut pas se réfugier dans le déni et être uniquement basée sur la répression. Des solutions qui garantissent un traitement digne à toutes et tous peuvent exister, doivent être proposées par la société civile et être tentées.

NOUS avons besoin de forces vives pour démontrer l'importance, mettre en œuvre et réussir cet accompagnement **INDISSOCIABLE** d'une mise à l'abri pour tous !

NOUS avons bien avancé dans le traitement digne et la visibilité de ces jeunes MNA mais nous vous demandons **VOTRE SOUTIEN**.

Vous pouvez vous joindre à nous sur le terrain (contact ci-dessous) ou nous soutenir financièrement aujourd'hui pour :

- Des achats de vêtements non couverts par les dons des associations,
- Le financement d'un accès à la culture, au sport à plus de jeunes,
- Pouvoir disposer de moyens minimums de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement quotidien (aide à la sortie sans solution, casses, pertes, petit matériel, ...)

COMMENT ?

(Association d'intérêt général/réduction d'impôt)

- **Par chèque** : A l'ordre du CollectifCitoyen63 à envoyer à la trésorière : Françoise CATINAUD 20 Rue de Rabanasse 63000 Clermont Fd avec votre nom et adresse mail au dos du chèque
- **Par virement** : Compte du Crédit Mutuel du Collectif Citoyen63 IBAN FR76 1027 8116 0100 0202 9010 275
- **Par un temps de bénévolat** (collectifcitoyen63@gmail.com ou tél : 07 68 25 40 88)



Collectifcitoyen 63
Droits des Enfants
MINEURS ÉTRANGERS
ISOLÉS
Accueil
Santé
Éducation
Insertion
Migrations

2,2% D'AUGMENTATION DES PENSIONS... OUI MAIS, À QUELLE DATE ?



Nous le savons désormais, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale a été repoussé par l'Assemblée Nationale, par l'adoption de la motion de censure. C'est donc la règle de revalorisation des pensions définie par le code de la Sécurité sociale qui s'applique pour l'augmentation de nos retraites de base et des régimes alignés. Et donc le taux retenu pour la revalorisation des pensions est de 2,2%. Il correspond à l'évolution des prix sur un an mesurée au 1er novembre 2024.

Mais interrogation légitime, à quelle date cette augmentation sera portée sur les comptes bancaires ?

La réponse est variable selon les régimes de retraite.

L'augmentation des pensions de retraite de la CNAV et des régimes alignés, de 2,2%, est appliquée sur la pension de janvier 2024. Ce qui ne signifie pas qu'elle est portée sur les comptes des intéressés au 1er janvier 2024. En effet, à de rares exceptions, la pension est payée à terme échu, c'est à dire à la fin du mois, voire au début du mois suivant...

Dans le détail et dans l'ordre chronologique...

Pour la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire, la pension perçue le 2 janvier est revalorisée.

Pour la Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Territoriales (Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière), la pension augmentée sera perçue le 29 janvier.

Pour l'Ircantec (non titulaires de la Fonction Publique), c'est aussi le 29 janvier.

Pour le Service des Retraites de l'État (Fonction Publique d'État), ce sera le 30 janvier que les agents retraités percevront leur pension majorée.

Pour la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (retraite de base du régime général) il faudra patienter jusqu'au 7 février !

Attention, pour les retraités du régime général, la pension Agirc-Arrco n'est pas concernée par cette augmentation. Elle a été revalorisée de 1.6 % au 1er novembre 2024. La pension versée le 2 janvier prend en compte l'augmentation déjà perçue sur la pension versée le 4 novembre 2024 et le 2 décembre 2024.

Enfin, les pensions d'invalidité, perçues par les salariés en incapacité de travail, qui n'ont pas encore atteint l'âge d'ouverture des droits à pension, la revalorisation ne surviendra que sur la pension d'avril 2024.

Exercice supplémentaire, pour les poly-pensionnés, les dates varient selon les régimes... A vos agendas !

Un doute, une question ? N'hésitez pas à nous interroger sur retraite@unsa.org !

CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE : MON ESPACE SANTÉ DOIT ÊTRE LE SEUL



En novembre 2024, la plateforme Doctolib a annoncé une nouvelle fonctionnalité : un carnet de santé numérique pour centraliser les informations médicales des patient-es. Alors que la santé numérique devient une donnée incontournable, l'UNSA s'interroge sur cette initiative privée. Et réaffirme son soutien à Mon espace santé, seul garant par les assurés sociaux d'un espace numérique individuel sécurisé et utile en matière de santé publique.

Une plateforme publique au service de toutes et tous

Lancé en 2022 par le ministère de la Santé et l'Assurance maladie, Mon espace santé a pris le relais du Dossier Médical Partagé. Disponible pour toutes les personnes assurées sociales, cette plateforme permet de centraliser les documents médicaux dans un coffre-fort numérique et d'échanger de manière sécurisée avec les professionnel·les de santé. Depuis sa création, Mon espace santé est utilisé par près de 16 millions de personnes (soit 1 Français·e sur 5) et s'enrichit chaque mois d'environ 30 millions de documents de santé (soit 1 document produit sur 2).

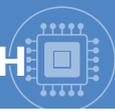
Un outil de santé publique sécurisé en constante évolution

En tant que plateforme publique, Mon espace santé est soumise à des règles qui garantissent la sécurité, la confidentialité des données, la transparence et la neutralité. L'utilisation commerciale des informations personnelles est prohibée et les services proposés ne sont pas tributaires d'intérêts commerciaux.

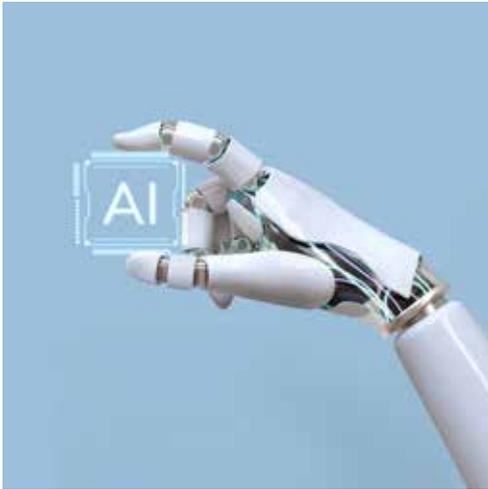
Mon espace santé ne se limite pas à la gestion des documents médicaux. C'est un véritable outil de santé publique qui vise à offrir une prévention personnalisée et à réduire la redondance des soins. Pour l'UNSA, il est impératif d'accélérer le développement de ses fonctionnalités utiles et complémentaires afin d'ancrer son usage dans le quotidien des patient-es et des professionnel·les de santé.

Avec l'introduction par Doctolib d'un nouvel onglet « Santé » sur sa plateforme de rendez-vous, chaque patient·e peut se retrouver avec deux carnets de santé différents. Cette situation soulève plusieurs questions : quelles sont les finalités de ce carnet de santé bis ? Comment les assurés sociaux et les professionnel·les de santé vont-ils gérer ce doublon ? Quid de la protection des données et de leur gestion dans des circuits parallèles ? Quid de l'indépendance des contenus en matière de prévention ?

Pour l'UNSA, il faut interrompre cette fuite en avant. Les pouvoirs publics doivent se saisir de la question et de faire de Mon espace santé le carnet de santé unique et centralisé.



LES MODÈLES DE LANGAGE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : COMPRENDRE LEURS PRINCIPES ET LEURS USAGES



L'intelligence artificielle (IA) s'est immiscée dans notre quotidien de manière subtile mais significative. Parmi les technologies les plus fascinantes de ce domaine, les modèles de langage occupent une place centrale. Mais qu'est-ce qu'un modèle de langage, comment fonctionne-t-il, et à quoi peut-il servir ? Découvrons cela ensemble.

Qu'est-ce qu'un modèle de langage ?

Un modèle de langage est un programme informatique conçu pour comprendre, générer et répondre au langage humain. Imaginez une machine capable de lire un texte, de réfléchir à son sens et de produire des phrases cohérentes en retour. Cela peut aller de simples phrases à des conversations complexes ou des textes entièrement rédigés.

Ces modèles fonctionnent grâce à des algorithmes mathématiques et à d'énormes bases de données contenant des milliards de mots. Ils « apprennent » en analysant ces données pour comprendre les règles et les structures du langage, sans toutefois posséder de conscience ou de compréhension humaine.

Comment fonctionnent-ils ?

La magie derrière ces modèles repose sur une technique appelée « apprentissage automatique », ou

machine learning. Voici les étapes principales :

1. Formation du modèle : Le modèle est entraîné à partir d'une vaste quantité de textes, comme des livres, des articles et des conversations en ligne. Cette étape permet à la machine d'apprendre les relations entre les mots, les phrases et les idées.

2. Prédiction : Une fois entraîné, le modèle peut prédire quel mot ou phrase pourrait venir ensuite dans un contexte donné. Par exemple, si vous écrivez « Bonjour, comment ça va », le modèle pourrait deviner que la suite logique est « aujourd'hui ? ».

3. Amélioration continue : Les modèles évoluent grâce à de nouvelles données et des ajustements techniques pour devenir plus précis et utiles.

Quels sont leurs usages ?

Les applications des modèles de langage sont vastes et touchent à de nombreux aspects de notre vie quotidienne :

1. Assistants virtuels : Des outils

comme Siri, Alexa ou Google Assistant utilisent des modèles de langage pour répondre à vos questions, vous aider à planifier votre journée ou contrôler des appareils connectés chez vous.

2. Traduction automatique : Des services comme Google Traduction ou DeepL permettent de traduire des textes rapidement et avec une précision croissante.

3. Création de contenu : Les modèles de langage peuvent aider à rédiger des articles, des courriers ou même des histoires. Par exemple, un écrivain peut s'en servir pour trouver de l'inspiration ou rédiger des brouillons.

4. Aide à l'apprentissage : Ils peuvent également expliquer des concepts complexes de manière simple, corriger des erreurs grammaticales ou fournir des réponses à des questions spécifiques.

5. Santé et bien-être : Certains outils alimentés par des modèles de langage offrent un soutien psychologique en écoutant les utilisateurs et en fournissant des réponses empathiques.

du temps, d'améliorer l'accessibilité et d'aider des personnes dans divers domaines. Cependant, ces outils ont leurs limites :

- Ils ne comprennent pas vraiment ce qu'ils disent. Ils fonctionnent par corrélation, sans posséder de véritable intelligence humaine.
- Ils peuvent produire des réponses incorrectes ou biaisées si les données initiales sont imparfaites.
- Leur utilisation soulève des questions éthiques, notamment sur la protection de la vie privée et le risque de dépendance.

Pourquoi s'y intéresser ?

Pour les personnes de plus de 60 ans, ces technologies peuvent être de précieux alliés. Imaginez un assistant qui vous rappelle vos rendez-vous, vous aide à formuler des messages ou vous explique des sujets complexes de manière claire. Avec un peu de curiosité et de pratique, ces outils peuvent enrichir votre vie quotidienne tout en stimulant votre intérêt pour la technologie.

En conclusion, les modèles de langage représentent une avancée majeure dans le domaine de l'IA. Bien qu'ils ne soient pas parfaits, leurs usages sont variés et prometteurs. En les explorant, vous pourrez découvrir de nouvelles manières de simplifier vos tâches, d'apprendre ou simplement de vous divertir.

Quels sont les avantages et les limites ?

L'avantage principal des modèles de langage est leur capacité à automatiser des tâches liées au texte et au langage. Cela permet de gagner

« Je signeraï bien cet article de mon nom, mais ce serait largement abusif, puisque ma contribution y a été très modeste... »

Je me suis contenté de soumettre la requête suivante à ChatGPT : « Rédige un article d'environ 4000 signes pour expliquer le principe et les usages des modèles de langage en intelligence artificielle pour un public de personnes de plus de 60 ans, intéressés par la technologie sans en être des experts ni des utilisateurs aguerris », de copier-coller la réponse de 4300 signes obtenue en 4 secondes, et d'ajouter ce petit texte.

Pour connaître, quand même, un peu le sujet, je valide l'exposé sans réserve...

Sans doute quelques détails de rédaction vous ont-ils alertés... Et c'est tant mieux... Il y a un ton et un mode de rédaction teintés anglo-saxon... Mais vous mesurez sûrement la tâche qui attend nos collègues enseignants pour prendre en compte cette réalité dans leurs enseignements.



Si vous voulez en savoir plus, c'est simple, c'est gratuit, il suffit de demander. Ça se passe ici : <https://chatgpt.com> »

Patrick Reliat



COMMENT SÉCURISER SES ACHATS EN LIGNE ?

Si sept Français sur dix achètent leurs cadeaux de Noël en magasin, le commerce en ligne représente 13.4% du commerce de détail en France (source Opinion Way Proximis et Fevad). Ce marché ne cesse de grandir, et avec lui, les risques de fraudes et d'arnaques. Voici nos conseils pour acheter en ligne en toute sérénité.

Quels sont les principaux risques quand on achète sur internet ?

L'escroquerie entre particuliers

Une machine à laver flambant neuve au quart de son prix affiché en magasin ? Gare à l'arnaque ! Que ce soit sur un site de petites annonces ou sur une plate-forme d'e-commerce, méfiez-vous des prix trop alléchants. Avant de vous lancer, quelques précautions sont à prendre pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une escroquerie. Si vous êtes sur un site de petites annonces, tapez le nom du vendeur dans votre moteur de recherche suivi du terme "arnaque" et voyez les résultats qui s'affichent.

Si votre vendeur est un escroc, peut-être n'en est-il pas à son coup d'essai ? D'autres internautes ont pu témoigner de ses manigances sur des forums de consommateurs, et ainsi alerter les futurs acheteurs.

Le moteur de recherche n'affiche aucune mise en garde concernant le vendeur ? C'est tant mieux. Pour limiter les risques, privilégiez toutefois les remises en main propre et ne payez qu'une fois l'objet entre vos mains.

Les sites non sécurisés

Les sites de petites annonces ne sont pas les seules sources d'arnaques. Derrière des plateformes d'achat à l'allure professionnelle se cachent parfois de faux sites internet.

Pour vérifier que le site sur lequel vous naviguez est sûr, vérifiez son adresse dans la barre de navigation : celle-ci doit toujours commencer par https://, le "s" indiquant que la communication avec le site est sécurisée, et que les informations qui y transitent ne sont pas piratables. Un petit cadenas précède souvent l'adresse et confirme que vous pouvez naviguer en toute sécurité. Découvrez sur notre site Numérique éthique les cinq raisons de s'intéresser au cadenas qui sécurise le web.

Toutefois, la mention « https » ne suffit pas à garantir la fiabilité d'un site. Il est donc recommandé de privilégier des achats sur des sites d'entreprises françaises ou issues de l'Union européenne. La raison ? La législation ! En achetant sur des plates-formes d'achat européennes, vos droits de

consommateur sont protégés par la réglementation.

Dernière recommandation : si vous vous apprêtez à acheter sur un site d'e-commerce français, vérifiez bien en bas de page qu'il y est fait mention :

- Des conditions générales de vente (CGU) : elles indiquent notamment les conditions de vente, de livraison et de retour des produits.
- Des mentions légales : elles vous disent qui se cache derrière le site web.

L'hameçonnage et la fraude à la carte bancaire

Le terme d'hameçonnage (« phishing » en anglais) désigne les actes de vol d'identité et de piratage de données via une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute, pour l'inciter à communiquer des données personnelles (compte d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires, en se faisant passer pour un tiers de confiance. Pour vous prémunir de ce type de risques, communiquez uniquement les informations indispensables à votre commande. Si vous avez un doute quant à la nécessité des éléments que l'on vous demande, passez votre chemin. Évitez également de faire votre shopping en ligne depuis un lieu public (cyber café) ou une connexion Wi-Fi public, qui peut être facilement détournée. Privilégiez les achats depuis votre ordinateur, via votre connexion privée, à votre domicile.

Enfin si cela n'est pas déjà le cas, activez la double sécurisation de vos paiements en ligne par carte bancaire. En effet, la plupart des banques vous proposent aujourd'hui l'envoi d'un code de confirmation par SMS ou par mail pour valider un achat en ligne. Certaines proposent également une certification virtuelle via leur application. Rapprochez-vous de votre banque pour connaître les options qui vous sont proposées.

Retrouvez tous nos autres conseils pour protéger vos données bancaires sur notre site Numérique éthique.

Vol et surfacturation

Malgré toutes ces précautions, le risque zéro n'existe pas. Pour vous assurer que vous n'êtes pas victime de vol ou de surfacturation suite à un achat effectué en ligne, surveillez bien votre compte bancaire dans les jours qui suivent la transaction commerciale, et signalez à votre banque tout débit inhabituel.

Que faire en cas de problème avéré ?

Les dangers d'internet ont eu raison de votre vigilance, vous êtes victime de cyber malveillance. Quels sont les bons réflexes à adopter ?

Contactez l'assistance gouvernementale en ligne

Le site gouvernemental cybermalveillance.gouv.fr, dont MAIF est partenaire, dispose d'un outil de diagnostic et d'assistance en ligne. Ce service gratuit vous permet de réaliser le diagnostic de votre problème et d'appliquer les conseils adaptés pour y remédier. Si besoin, vous serez orienté vers un professionnel de proximité référencé par le dispositif qui, lui, en revanche, pourra être amené à vous facturer ses services.

Comment se protéger à l'avenir ?

De nombreux outils existent pour vous accompagner dans vos achats en ligne et vous permettre de faire votre e-shopping en toute sérénité.

- La DGCCRF (Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes) a créé un guide de l'acheteur en ligne pour vous accompagner à chaque étape de votre transaction.
- La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) liste ses recommandations concernant le paiement à distance par carte bancaire.

MAIF propose plusieurs solutions techniques pour protéger vos usages numériques

- Antivirus, protection de votre identité, sécurisation des transactions bancaires, accompagnement parental... Le pack sécurité de F-secure est une solution de protection complète recommandée par MAIF. En tant que sociétaire, vous bénéficiez de 25 % de réduction en vous connectant via cette page.
- Avec le site numériqueéthique.fr, vous vous informez et décidez le numérique au quotidien.



CLIQUEZ POUR ACCÉDER À L'ARTICLE EN LIGNE



JPA ET OMY : DES SOUVENIRS DE COLOS À OFFRIR ET À COLORIER !

OMY s'associe à Jeunesse au Plein Air en créant un poster géant unique, au prix de 15 €, sur le thème des colonies de vacances ! Une idée de cadeau engagé : chaque achat soutient les actions de Jeunesse au Plein Air en finançant des séjours collectifs pour les enfants !

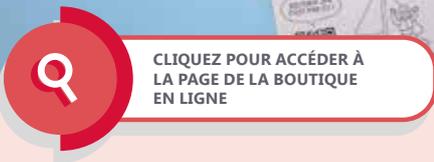
Jeunesse au Plein Air (JPA), association reconnue d'utilité publique, milite depuis 1938 pour l'éducation des enfants à travers les loisirs et les vacances collectifs. Notre confédération soutient financièrement les enfants pour partir en colos ou en séjours scolaires.

Pourquoi agissons-nous ?

Nous nous mobilisons pour que le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs soit effectif pour tous les enfants.

1 enfant sur 3 des 5-19 ans n'est pas parti en vacances en 2023 !

Les vacances ce n'est pas que du temps libre, c'est un passage, un moment loin de chez soi pour grandir en toute insouciance avec les autres. JPA aide des jeunes à vivre ce passage, vivre ces petites aventures qui nous préparent à la grande. JPA, avec ses membres, permet ces souvenirs communs à travers les séjours et les loisirs collectifs. Ils sont le socle du vivre ensemble de demain. Les vacances nous apprennent la solidarité, le partage, le respect et surtout à devenir citoyen.



«LE PASS COLO», COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous avez un petite-fille, un petit-fils, une nièce, un neveu, ... né en 2013 ou 2014.
Le pass colo peut lui permettre de partir en colonies de vacances !

Bénéficiaire de l'aide

Pour être éligible, il faut que :

- L'enfant soit né en 2013 ou en 2014
- Le quotient familial (QF) soit inférieur à 1 500€

Vous souhaitez demander l'aide Pass colo ? Découvrez la marche à suivre :

- Calculez l'éligibilité de votre enfant sur la plateforme JPA si vous n'êtes pas allocataire CAF ni adhérent MSA.



Comment trouver un séjour labélisé Pass colo ?

Tout le catalogue de séjours est disponible sur le site jeunes.gouv ou cliquez ci-dessous :

Les organisations membres de JPA proposent aussi des séjours ! Découvrez dès maintenant leur offre :

L'aide est cumulable avec d'autres aides au départ, notamment :

- Les Colos apprenantes,
- Les bourses JPA, distribuées localement par les Comités départementaux JPA
- Aides CAF, communes, CSE...



Il témoigne !

Elias, 11 ans, parti en colo grâce à JPA, nous partage son expérience !

Vous souhaitez en savoir plus sur les colos ? Découvrez la vidéo de présentation de JPA, en partenariat avec les éditions Milan, pour tout comprendre sur les colos !

